



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Taxes foncières pour 2023

votées et perçues par la commune et divers organismes

Avis d'impôt

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP HAUTES-PYRENEES
1 BD DU MARECHAL JUIN
65000 TARBES

Vos références

Numéro fiscal (C) : 03 56 338 938 242
Référence de l'avis : 23 65 4030977 53
Contrat de prélèvement : M3 65 0063916 07
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002M365006391607

Numéro de propriétaire : 068 D00007 V

Département d'imposition : 65
HAUTES-PYRENEES

Commune d'imposition : 068
BARTHE

Débiteur(s) légal(aux) :
le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 07/09/2023
Date de mise en recouvrement : 31/08/2023

Identifiant service : 65028

7955-023157-0079-0



DAJAS CHARLES
CLOS
65230 BARTHE

Somme à prélever

267,00 €

Montant de vos taxes foncières	907,00 €
Acomptes mensuels déjà versés	- 640,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier, qui se substitue à la date limite de paiement fixée au 16/10/2023 :

15 septembre 2023	80,00 €	15 novembre 2023	80,00 €
16 octobre 2023	80,00 €	15 décembre 2023	27,00 €

Compte bancaire : FR76 1690 6010 072X XXXX XXX7 243

Identifiant de la banque : AGRIFRPP869

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

• pour le paiement de votre impôt :

SIP HAUTES-PYRENEES
1 BD DU MARECHAL JUIN
65000 TARBES

Tél : 05 62 44 40 50

• pour le montant de votre impôt :

SDIF HAUTES PYRENEES

CELL FONC DEP

1 BRD DU MARECHAL JUIN

65023 TARBES CEDEX 09

Tél : 05 62 44 40 59

* (service gratuit + coût de l'appel)

Avis d'échéances 2024

Sauf modifications qui vous seront signalées, vos prélèvements mensuels
seront effectués selon cet échéancier :

15 janvier 2024	90,00 €	17 juin 2024	90,00 €
15 février 2024	90,00 €	15 juillet 2024	90,00 €
15 mars 2024	90,00 €	16 août 2024	90,00 €
15 avril 2024	90,00 €	16 septembre 2024	90,00 €
15 mai 2024	90,00 €	15 octobre 2024	90,00 €

En tant que propriétaire, vous devez déclarer tout changement intervenu depuis votre dernière déclaration concernant la situation d'occupation de vos locaux affectés à l'habitation. Pour cela, rendez-vous dans votre espace sécurisé sur impots.gouv.fr, rubrique « Biens immobiliers » ou par téléphone au 0 809 401 401.